

AFFAIRE No 14 - EQUIPEMENT DE 15 CARREFOURS EN FEUX DE SIGNALISATION - APPROBATION DU DOSSIER DE GENIE CIVIL

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 4 octobre dernier, vous avez adopté le projet relatif à l'équipement en feux de signalisation de 15 carrefours situés sur le futur itinéraire du réseau des transports urbains en centre-ville.

Vous m'aviez alors autorisé à conclure avec la Société GARBARINI un marché pour la fourniture de matériels de signalisation.

Un dossier pour l'exécution du Génie Civil de l'opération a été établi par les Services Techniques Communaux. Il comprend :

- la pose du matériel de signalisation lumineuse ;
- la réalisation de la coordination et de l'installation électrique.

Les travaux estimés à 4 500 000 Francs sont financés comme suit :

	Fonds routier	Fonds communaux	Total
1982			
2e phase Plan de Circulation	600 000	600 000	1 200 000
1984			
Aménagement de carrefours pour transports en commun	650 000	650 000	1 300 000
Aménagement carrefours de la Rue Labourdonnais	250 000	250 000	500 000
Versement Transport	-	-	1 500 000
TOTAL	-	-	4 500 000

.../...

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- * d'approuver ce projet, ainsi que le mode de financement ;
- * de m'autoriser
 - à lancer l'appel d'offres, et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition ;
 - en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

Le Secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---

reçu à la Prefecture
le 26/12/1984